



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 16 septembre 2021.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Vanessa VOYET, Cindy FERNANDES.

Absent(s) : Géraldine GRILLON (pouvoir à Julien BIRRE), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Marc HENRION).

Absent(s) excusé(s) : Ludovic GUESNET.

A été nommé secrétaire de séance : Stéphane CHANCOLLON.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2021
- Déplacement chemin OHÉ
- Ressources humaines : Adjoints techniques
- Organisation remerciements anciens maires
- Enlèvement des encombrants
- Animaux errants
- Recensement des bâtiments en état de « ruine »
- Questions diverses

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 juillet 2021

Le compte rendu de la séance du 07 juillet est approuvé à l'unanimité.

2 DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DIT « DE L'ÉPINETTE » A OHÉ

M. le Maire informe le conseil municipal que la SCEA de OHÉ sollicite, afin de faciliter l'irrigation :

- l'autorisation de déplacer le chemin rural dit « de l'épinette », conformément au plan annexé ;
- l'autorisation de traverser le chemin ainsi déplacé avec le pivot d'irrigation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, autorise à l'unanimité le déplacement du chemin rural dit de l'épinette » et précise que tous les frais y afférents seront à la charge du demandeur.

3 RESSOURCES HUMAINES : SERVICE TECHNIQUE

a) Création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

M. le Maire informe le conseil municipal du départ de l'un des agents du service technique et de la nécessité de recruter. Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer, à compter du 1^{er} décembre 2021, 1 emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe appartenant à la catégorie C, à 35 heures par semaine en raison du départ d'un agent du service technique.
- D'autoriser le Maire :
 - à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi
 - à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

b) Création d'un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint territorial pour accroissement temporaire d'activité.

L'article 3 I (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer, à compter du 6 octobre 2021 jusqu'au 5 septembre 2022, 1 poste non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.
- De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
 - La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

4 REMERCIEMENTS DES ANCIENS MAIRES

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité, Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir offrir un cadeau aux maire et maires délégués sortants, la commune doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux à ces élus.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux maire et maires délégués sortants. L'idée générale est de pouvoir les remercier pour tous les services rendus à la collectivité durant leur présence au sein de la commune.

En conséquence, le Maire invite le conseil municipal à :

- Valider le principe d'un cadeau offert pour le maire et les maires délégués sortants ;
- Autoriser le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De valider le principe d'un cadeau offert par maire et maire délégué sortant,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- D'inscrire Les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

5 ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que des demandes concernant l'enlèvement des encombrants et de déchets végétaux ont été émises par les habitants de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette la demande concernant les déchets verts et reporte la décision concernant l'enlèvement des encombrants dans l'attente de plus amples renseignements.

6 ANIMAUX ERRANTS.

M. le Maire rapporte au conseil municipal que les résidents de la commune se plaignent quasi quotidiennement de la présence importante d'animaux errants sur la commune et notamment de chats.

Mme Bernadette Martin, Maire déléguée de Germignonville, fait un compte rendu de la formation qu'elle vient de suivre sur le sujet.

Puis M. le Maire informe le conseil municipal des démarches déjà effectuées notamment auprès des services de la fourrière et de l'association « trente millions d'amis » afin de trouver des solutions pérennes.

7 RECENSEMENT DES BATIMENTS EN ETAT « DE RUINE ».

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est actuellement procédé au recensement des habitations de la commune présentant un risque pour la sécurité des habitants ou de leur voisinage.

8 QUESTIONS DIVERSES.

➤ *St Léonard :*

- Arrêt de bus scolaire : plusieurs mails de parents d'élèves demeurant à St Léonard sont parvenus à la mairie pour signaler que les enfants attendant le bus scolaire ne seraient pas en sécurité.
M. le Maire explique que le sujet est étudié par la mairie et que plusieurs réunions de concertation entre les différents services concernés ont déjà eu lieu afin de trouver une solution pérenne. Des solutions ont déjà été proposées et de nouvelles pistes sont à l'étude. Cependant, les procédures ou travaux à engager demandent du temps et ne peuvent être réalisés aussi rapidement que souhaité.
- Des piquets de bois ont été installés devant les blocs de boîtes aux lettres et présentent une gêne. Ils seront donc retirés.
- Internet : Suite à des travaux réalisés, il y a eu une coupure du réseau internet de plusieurs jours. Les réparations devraient être finalisées le 21 ou 22 septembre 2021.
- Mobil home : installation d'un mobil home sans autorisation. Situation en cours de régularisation.

➤ *Adressage :*

M. le Maire fait le point sur l'avancement de l'adressage.

➤ *Remembrement Villars*

➤ *Centrale photovoltaïque de Baignolet*

➤ *Réunion mobilité CCCB : Problème de précarité d'un habitant de la commune signalé lors de cette réunion.*

➤ *Subventions communales aux associations :*

- M. le Maire informe le conseil municipal que la Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir présente une demande de subvention. Le conseil rejette à l'unanimité la demande de subvention.
- Courrier de remerciement de l'association « les gais moissonneurs » des Villages Vovéens.

➤ *FPIC :*

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) repose sur le prélèvement d'une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux et communes isolées et leur reversement à des ensembles intercommunaux et communes moins favorisés.

M. le Maire informe le conseil municipal d'une augmentation importante du FPIC depuis 2018 pour la CCCB que cette dernière n'a pas répercuté sur la part versée par les communes.

➤ *Accès aux décharges communales :*

Suite aux dépôts de déchets interdits dans les décharges communales, ces dernières seront fermées et les dépôts de déchets devront être systématiquement contrôlés par les agents du service technique. Il est rappelé que seuls les artisans de la commune peuvent y déposer des déchets inertes.

➤ *Passation de pouvoir au CI (Centre d'Intervention) de Viabon.*

➤ *Bibliothèque Viabon :*

Le fonctionnement de la bibliothèque de Viabon va être repris par les Familles Rurales » de Viabon.

➤ *Cimetière Germignonville :*

Une allée affectée aux concessions dites de « pleine terre » a été baptisée « allée des noyers ».

➤ *Eclairage public rue du Lavo à Viabon :*

Suite au dépôt d'une demande en mairie, l'installation de l'éclairage public rue du Lavo est étudiée.

➤ *Litige rue de l'église à Baignolet :*

Mme Gwenaëlle Vinchon, Maire déléguée de Baignolet, informe le conseil municipal d'un litige récurrent concernant le stationnement de véhicule(s) rue de l'église à Baignolet.

➤ *Logement communal Bessay*

La procédure d'expulsion, pour non paiement des loyers, d'une locataire demeurant dans l'un des logements communaux de Bessay est toujours en cours et une assignation pour comparution devant le juge, le 16 novembre 2021, a été délivrée à la locataire.

- *Visibilité virage Viabon*
Il est demandé de solliciter le propriétaire du terrain situé 4 rue des tilleuls à Viabon de procéder à l'élagage de sa haie car elle présente un danger pour la circulation. En effet, elle masque la visibilité dans le virage sur la D12. Le propriétaire a déjà été contacté verbalement.
- *Colis des anciens.*
- *Voirie :*
Plusieurs nids de poule sont signalés.
- *Cérémonie du 11 novembre :*
Pour les mairies déléguées Baignolet, Germignonville, Fains-la-Folie et Villeau rassemblement des habitants à 10h30 devant chaque monument aux morts puis tous les cortèges se rassembleront à 11h00 au cimetière de Viabon pour la commémoration qui sera suivie d'un vin d'honneur à la salle de quartier.
- *Commerces ambulants.*
- *Retrait de parterres de fleurs à Germignonville*
Angle rue du château d'eau et rue de la sologne, les plantations faites par les propriétaires n'étant pas entretenues vont être retirées. Un courrier va leur être adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h44.

Le maire,
Julien BIRRE

